

DOMAINE « CONTRACTUALISATION »

**FICHE : CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE
2017-2019 A DESTINATION DES COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS**

Le Département de Vaucluse, chef de file en matière de solidarité territoriale, entend être un partenaire privilégié des communes pour développer leur territoire et permettre la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises. Dans le cadre d'une politique contractuelle rénovée et au sein d'un cadre contractuel unique, le Département de Vaucluse a décidé d'apporter une aide financière aux collectivités locales afin de favoriser, au travers du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST), un développement équilibré, équitable et solidaire de son territoire.

Au travers de ce contrat, le Département s'attache à poursuivre et à renforcer une politique de soutien à l'investissement local des communes dans leurs missions d'aménagement du territoire et de développement des services, au plus proche des attentes de ses habitants. Il s'agit d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets, visant ainsi à relever de nombreux enjeux : confortement des centres-bourgs, accessibilité aux services, attractivité, transition écologique, énergétique et numérique, valorisation du patrimoine, mobilité douce, cohésion sociale et citoyenneté, etc...

BENEFICIAIRES :

- Communes de moins de 5 000 habitants.

LES DOTATIONS :

Chaque commune se voit allouer une dotation globale triennale calculée sur la base du volume financier qui lui était attribué annuellement au titre de la précédente phase contractuelle.

Une part minimale de 10 % du montant de chaque dotation triennale sera réservée au financement d'opérations répondant aux critères d'éligibilité du nouveau dispositif départemental en faveur du « [Patrimoine en Vaucluse](#) ».

LES OPERATIONS POUVANT PRETENDRE A SUBVENTIONS CONTRACTUELLES :

Les opérations prévues par les communes dans leur nouvelle contractualisation devront s'attacher à prendre en compte des objectifs de développement durable inscrits dans l'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial du Département, et être en lien avec les politiques publiques et les orientations stratégiques départementales définies, notamment, dans le futur schéma Vaucluse 2025-2040 et les schémas départementaux sectoriels.

DOMAINE « CONTRACTUALISATION »

Les opérations pouvant prétendre à subventions contractuelles concerneront les opérations d'investissement, les acquisitions de matériel d'un montant supérieur à 700 €, les acquisitions de terrain et les seules études de définition foncière.

Les communes pourront également inscrire au titre de leur CDST la poursuite d'opérations ayant fait l'objet d'un financement lors de la précédente phase contractuelle.

La participation du Département ne pourra en tout état de cause excéder :

- 80 % du montant HT de la dépense subventionnable pour les communes de moins de 500 habitants,
- 70 % du montant HT de la dépense subventionnable pour les communes de 500 à moins de 2 000 habitants,
- 60 % du montant HT de la dépense subventionnable pour les communes de 2 000 à moins de 3 500 habitants,
- 50 % du montant HT de la dépense subventionnable pour les communes de 3 500 à moins de 5 000 habitants.

La part d'autofinancement (hors T.V.A.) de la commune devra être au moins égale à 20 % des financements publics apportés au(x) projet(s).

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, des avances de 50 % du montant de la subvention contractuelle seront accordées sur présentation de l'ordre de service, bon de commande ou le cas échéant l'acte d'engagement signé du marché.


MODALITES D'EXECUTION DU CDST 2017-2019 :

Les communes pourront solliciter la mobilisation de tout ou partie de leur contrat triennal dans la limite du montant global de dotation qui leur est affecté.

Deux modifications seront autorisées, par voie d'avenant, sur la période contractuelle.

SERVICE INSTRUCTEUR

Direction du Développement et des Solidarités Territoriales
Service Prospective et Soutien aux Territoires

 04.32.40.78.68